

**CLICHY
BATIGNOLLES**

8/7/2014

ATELIER CITOYEN

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER CITOYEN
SUR LA FUTURE PORTE DE CLICHY

PARIS
BATIGNOLLES
AMENAGEMENT

Les équipes qui ont répondu aux concours ont remis un projet sur la base d'un cahier des charges établi par Paris Batignolles Aménagement.

A l'issue de l'analyse des offres, un groupement a été retenu pour chacun des concours.

- Le cabinet Anyoji Beltrando pour l'avenue de la Porte de Clichy
- Le cabinet Moreau Kusunoki Architectes pour le parvis du palais de justice de Paris

1.2. La feuille de route des architectes élaborée avec les habitants

Les Parisiens et les Clichois ont été associés à la rédaction du cahier des charges remis aux équipes d'architectes dans le cadre des deux concours.

De mai à juillet 2012 :

- *Étape 1 : diagnostic en marchant*

Les citoyens sont allés par petits groupes sur le site afin d'apprécier, appareils photos en main, ce qui était bien, ce qui posait problème et ce qui devait évoluer sur le site

- *Étape 2 : les premières suggestions*

Les participants se sont prononcés sur les points de vigilance et les aménagements à réaliser

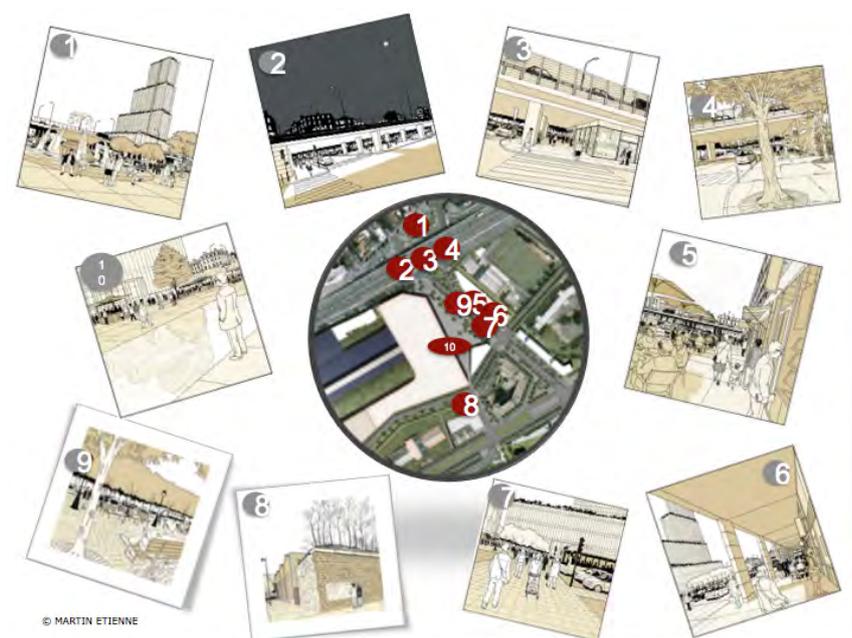
- *Étape 3 : propositions et contributions citoyennes*

Les échanges ont été synthétisés dans de premières esquisses qui ont permis au groupe de réagir et d'affiner leurs propositions.

- *Étape 4 : dialogue avec les professionnels*

Les contributions écrites et les dessins finalisés ont été intégrés au cahier des charges transmis aux urbanistes qui ont concouru pour la réalisation des espaces publics de l'avenue de la Porte de Clichy.

Les dessins illustrant les propositions citoyennes :



1.3. Les dates clés du concours

- Avril 2013 : remise de 3 offres pour le concours de l'avenue de la porte de Clichy et de 4 offres pour le concours du parvis du palais de justice de Paris.
- Juin 2013 : commissions techniques
- Juin 2013 : groupe d'analyse citoyens
- Juillet 2013 : jury de sélection des lauréats

1.4. Planning des aménagements de la future Porte de Clichy

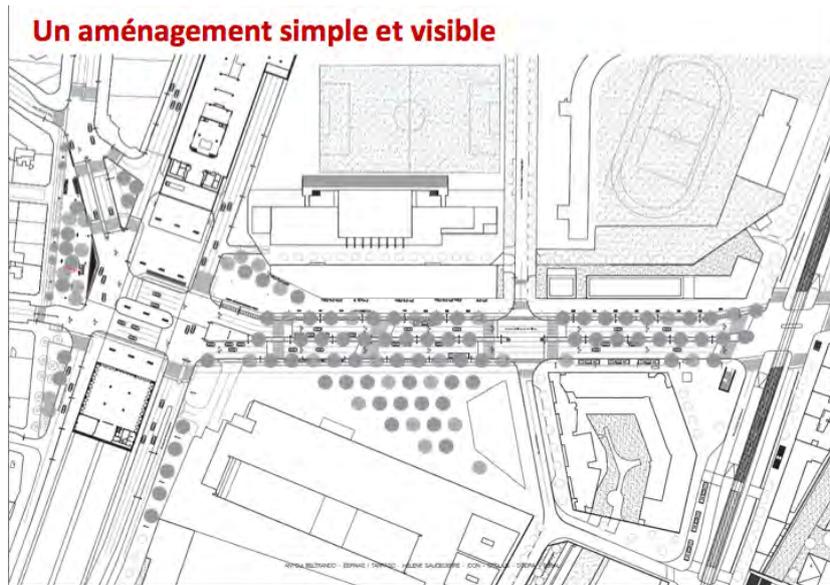
- *Aujourd'hui* : validation de l'avant projet afin de démarrer les études projet. Ces études projets vont permettre de lancer une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux.
- *Fin 2016* : livraison du bâtiment de la Direction Régional de la Police Judiciaire
- *2017* :
 - Juin : livraison du palais de justice de Paris et réalisation des aménagements du parvis.
 - Fin d'année :
 - Réalisation partielle des aménagements de l'avenue de la Porte de Clichy, qui dépend d'autres aménagements tels que le projet de la station de la ligne 14.
 - Prolongement de la ligne 14 du métro
 - Arrivée de l'extension du tramway
- *2019* : livraisons des lots N1 et N2



II. Présentation du projet lauréat pour le réaménagement de l'avenue de la Porte de Clichy

Cabinet Anyoji Beltrando, en groupement avec ESPINAS TARRASO SCP-architectes urbanistes, Hélène SAUDECERRE – paysagiste, ICON- éclairagiste, OTCI- bureau d'études VRD et environnement, CODRA- bureau d'études circulation et déplacements, SERIAL- bureau d'études acoustique

2.1. Le projet en phase concours

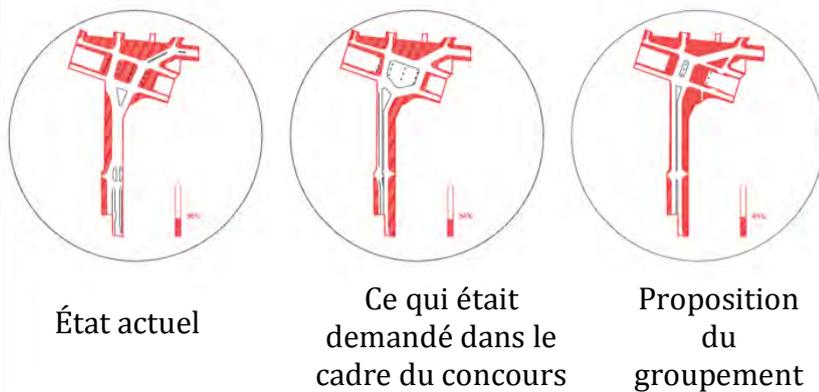


Le principe : un aménagement le plus simple et lisible possible avec un trottoir côté Est extrêmement large et une avenue voulue comme une avenue parisienne assez classique. Au bout de l'avenue, le boulevard périphérique est mis en scène notamment de manière à atténuer ses nuisances et l'effet de coupure avec la ville de Clichy.



Vue de l'avenue, côté boulevard des Maréchaux

Un giratoire compact sous le périphérique



La proposition du maître d'œuvre est de créer un petit giratoire : il s'agit d'y tourner lentement mais à vitesse constante. Cela permet d'élargir les espaces piétons et de créer une traversée piétonne sous le boulevard périphérique claire, confortable et sécurisée. Cela permet également de dégager des espaces qui pourront accueillir des locaux d'animation sous le boulevard périphérique.

Une programmation de locaux d'animation sous le périphérique



Une avenue qui s'ouvre vers le périphérique et accompagne la traversée entre les deux villes. Comme l'ont suggéré les habitants, sous le périphérique, un aménagement des locaux côté Ouest, et une vitrine côté Est pour animer les deux côtés de la traversée.

Un trottoir de 13 mètres de large, avec une piste cyclable



Vue de l'avenue, depuis le lot N2 en regardant vers le boulevard des Maréchaux. Le trottoir Est a une dimension de 13 mètres de large. Il comprend une piste cyclable et des grands alignements de platanes. Sa largeur et son ensoleillement en feront un vrai lieu de vie notamment grâce à l'accueil de locaux commerciaux.

Une fontaine place des Nations-Unies- transparence vers l'avenue



Vue côté Clichy, depuis la place des Nations-Unies. Cette place a été un peu réduite et reconfigurée sur sa partie Est. Cet aménagement propose des traversées piétonnes directes.

Une fontaine basse, avec un débit d'eau assez important (pour masquer le bruit des voitures) est envisagée.

Un éclairage blanc sous le périphérique- confortable et rassurant

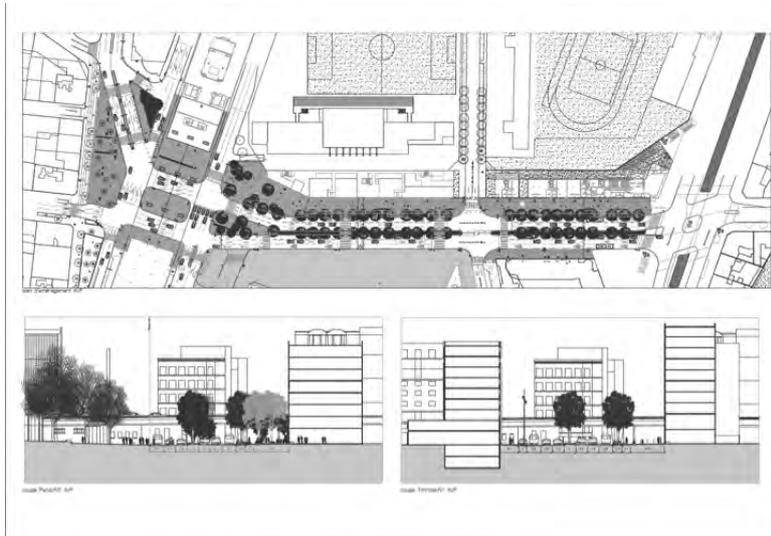


Sous le boulevard périphérique, un aménagement avec un éclairage blanc est envisagé pour une traversée rassurante. La sous-face du périphérique a été traitée à la fois comme un objet spectaculaire avec son plafond blanc sans être trop démonstrative.

2.2. Les recommandations du jury

- Impossibilité de planter des arbres au droit d'un réseau de transport électrique (RTE)
- Améliorer le stockage des véhicules sous le périphérique et les traversées piétonnes vers la rue du 8 mai 45
- Renforcer la végétalisation
- Revoir le traitement de la sous-face du périphérique en fonction des contraintes techniques pour lesquelles des études sont actuellement en cours.

2.3. Le projet en phase avant projet



Aujourd'hui, le terre plein central reste planté. Les arbres sur le trottoir côté palais de justice ont disparu à cause des réseaux électriques.

Une coupe dissymétrique - un large trottoir Est



Le très large trottoir côté Est a été maintenu et le terre plein central un peu réduit.

Une coupe dissymétrique - un large trottoir Est



La suppression de l'alignement d'arbres côté Ouest a été compensée. Initialement, un arbre était planté tous les 12 mètres, aujourd'hui un arbre est planté tous les 8 mètres. La largeur du trottoir côté Est reste très confortable.

Elargissement vers le périphérique- des arbres plantés de manière plus libre



Le trottoir est très largement élargi à cet endroit.

En lien avec la Direction des Espaces Verts de la ville de Paris (DEVE), il a été décidé de planter des arbres classiques (de grands platanes) sur l'avenue et des Parrotia (arbres plus petits avec des troncs plus nouveaux, qui deviennent rouges en automne) vers le boulevard périphérique et côté Clichy où les espaces piétons sont très larges.

Depuis le périphérique- des traversées piétonnes directes entre Paris et Clichy



Vue sous la surface du périphérique : les traversées piétonnes peuvent désormais se faire directement.

Mobilités- de nombreuses traversées piétonnes



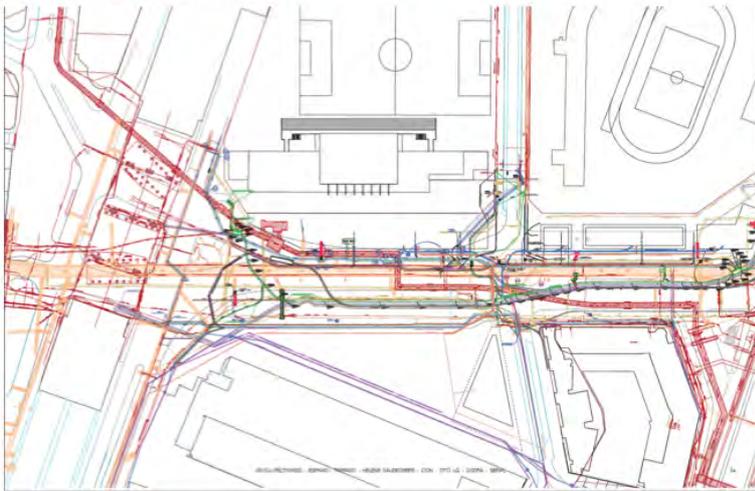
De nombreuses traversées piétonnes sur l'avenue de la Porte de Clichy. Les principes :

- pouvoir accéder de multiples manières au palais de justice de Paris

- Maintenir les traversées Est/Ouest au niveau des carrefours et en créer une en face du parvis du palais de justice.

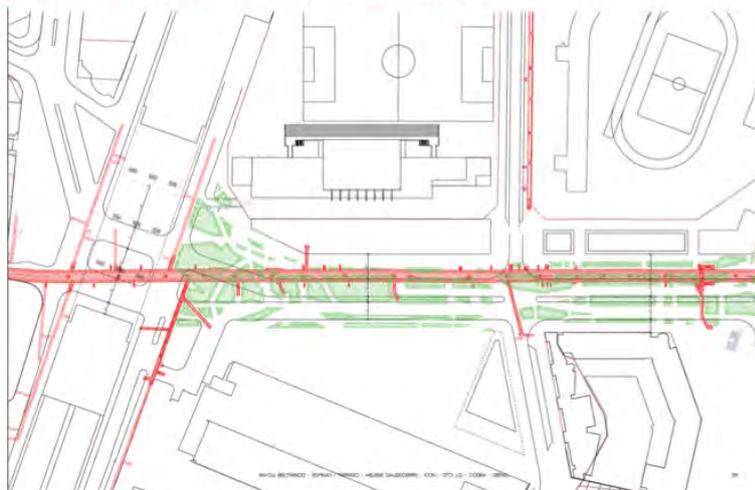
Une piste cyclable protégée sur le trottoir Est et intégrée à la voie bus, côté Ouest.

Contraintes des réseaux impactant la possibilité de planter des arbres



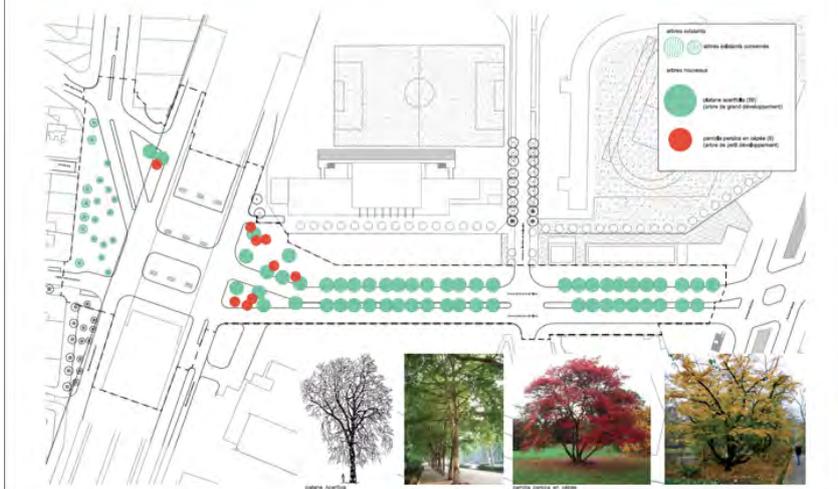
La Porte de Clichy est l'une des Portes où le réseau est le plus contraignant, notamment celui du collecteur des eaux usées (6 mètres de diamètre). Des discussions sont actuellement engagées avec la DEVE pour connaître la meilleure manière de planter l'alignement d'arbres qui vient sur ce réseau.

Contraintes du grand collecteur nécessitant des dispositifs de protection anti-racinaire



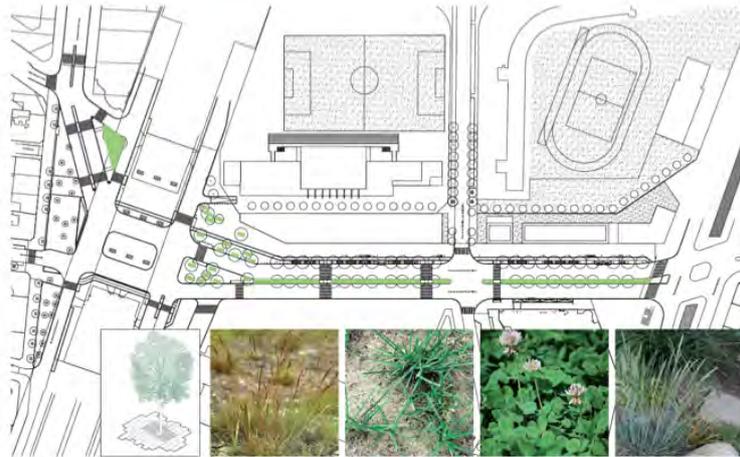
En vert sur le dessin, apparaissent les zones identifiées comme pouvant accueillir des plantations. Néanmoins, toute cette zone se situe en fait sur la chaussée donc ce n'est pas envisageable de planter à cet endroit. L'aménagement prévoit donc des plantations très simples et très lisibles dans un cadre très contraignant.

Plantations – la seconde essence pour introduire une échelle piétonne



En vert sur le plan, les plantations de platanes et en rouge les plantations de parrotia

Plantations – des joints ensemençés naturels



Les plantations en pied d'arbres et sur le terre-plein central sont plus naturelles et plus basses. L'idée est de réintroduire de la biodiversité par touches dans un périmètre plus grand que la grille d'arbres.

Plantations – des références parisiennes principalement



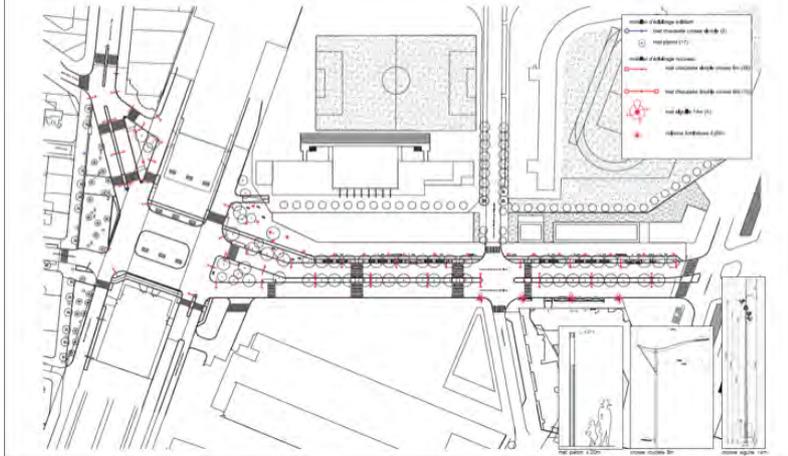
Des exemples ailleurs dans Paris de plantations en pied d'arbres. Sur l'avenue de la Porte de Clichy, l'idée est de ne pas mettre de mobilier de protection autour des arbres car ils s'abîment assez rapidement.

Eclairage – un principe simple et homogène



Le plan d'éclairage de l'avenue sera assez simple et homogène. La partie sous le périphérique sera très lumineuse avec son plafond blanc.

Eclairage – le mobilier du tramway des maréchaux



Dans le cadre du concours, la demande était d'utiliser le mobilier urbain de la ville de Paris. La solution retenue par le groupement est d'utiliser le mobilier urbain des boulevards maréchaux (celui du tramway), mobilier urbain classique parisien revisité.

III. Présentation du projet lauréat pour le parvis du palais de justice de Paris

Cabinet Moreau Kusunoki Architectes, en groupement avec Emma BLANC-paysagiste et AIA- ingénierie

3.1. Le projet en phase concours



Vue aérienne du concours avec les grands principes du projet :

- Un aménagement très minéral où l'expression du projet est liée à la palette végétale qui vient s'affiner au milieu du granit.
- Des mats qui viennent ponctuer l'aménagement

Le projet initial a connu un certain nombre de modifications liées :

- aux évolutions de l'emprise du bâtiment de « La Maison des avocats »
- la sortie du métro 14, initialement prévue dans la Maison des avocats, se fait aujourd'hui sur le parvis.

La zone d'intervention



Image de la maquette produite en phase « concours » qui permet de se rendre compte des rapports d'échelle.

Le bâtiment du palais de justice de Paris fait 160 mètres de haut. L'aménagement du parvis doit répondre à ce bâtiment.

Le plan masse en phase concours

FBA



Le plan masse permet d'apercevoir :

- le grand triangle que forme le parvis,
- la maison des avocats
- les zones projetées des grands mats d'éclairage
- les trois zones végétales

Le projet en phase concours

FBA



Vue depuis la Maison des avocats en regardant vers le périphérique.

Le parti pris pour le revêtement du sol est l'utilisation du granit dans des teintes traditionnelles de Paris. La volonté est de réaliser un parvis sobre car le bâtiment se suffit à lui-même. L'originalité se trouve dans la provenance du granit : l'un est plus sombre que l'autre ce qui permet de jouer sur des nuances subtiles.



39

Vue depuis la Maison des Avocats. Sur cette image de la phase concours, la sortie de métro se trouvait à l'intérieur du bâtiment. Sur la droite, les différents types de granit sont visibles au sol, sur des dalles très élancées héritées de la proportion des panneaux de façade du tribunal.



40

Vue depuis le parvis. L'une des originalités du projet réside dans la présence de bancs métropolitains (80 mètres d'assise). Ils ont été conçus dans un double objectif :

- Proposer des assises
- Dans la topographie du terrain naturel, permettre de gérer l'écoulement des eaux et d'avoir 100% du parvis accessible aux personnes à mobilité réduite.



41

Vue depuis le passage piéton de l'avenue de Clichy réaménagée.

3.2. Le projet en phase avant projet

Projet phase avant projet

FBA

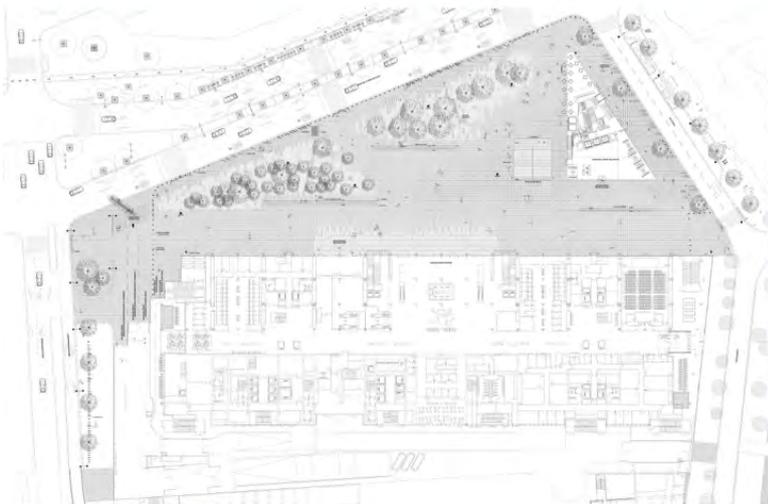


Vue aérienne de juillet 2014.

- La sortie de métro se trouve désormais sur le parvis, ce qui a eu pour conséquence de repousser quelque peu les zones végétales.
- Évolution de l'emprise de la Maison des Avocats
- Deux grandes zones végétales agrandies (au lieu des trois prévues dans le projet initial)

Projet phase avant projet

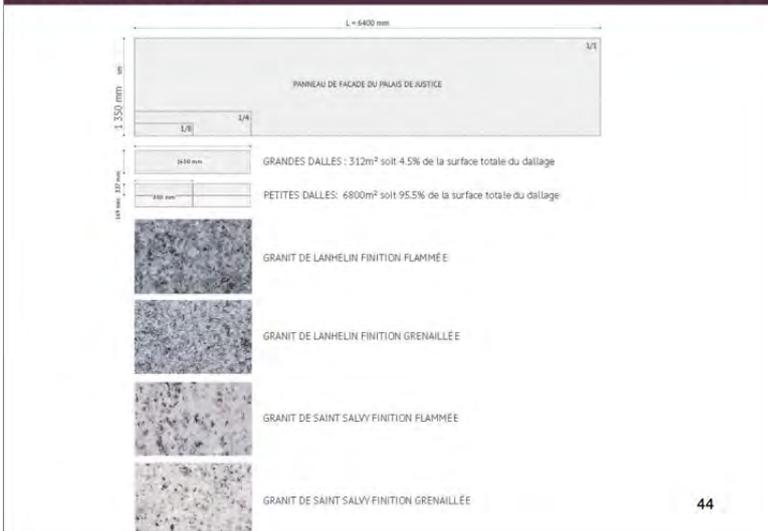
FBA



Plan du projet

Projet phase avant projet

FBA



Les dallages utilisés pour le revêtement du parvis

Une proportion des dalles d'un quart et d'1/8^{ème} de la surface des panneaux de façade du palais de justice. Différents granits (finition flammée ou grenailée) seront utilisés pour créer un jeu de texture assez subtil:

- Du granit de lanhelin
- Du granit de Saint Salvy

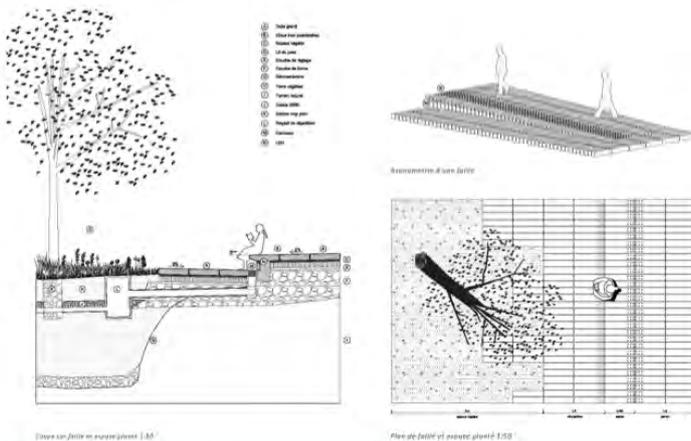
Vue axonométrique



Une vue axonométrique avec :

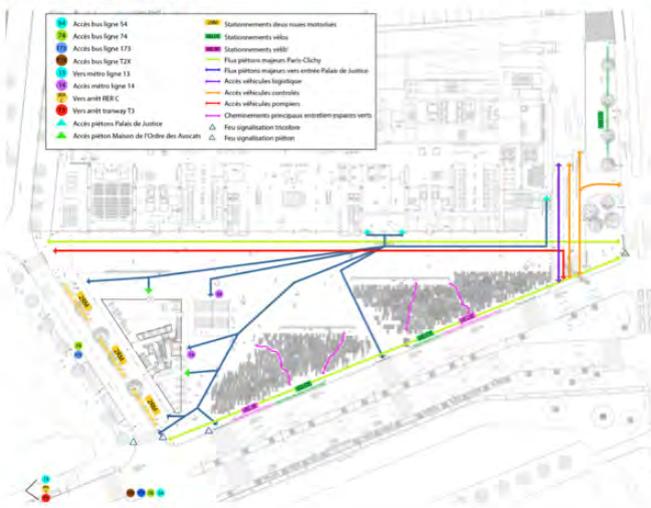
- l'entrée du parvis
- Un des grands bancs métropolitains
- Les régions végétales associées

Le principe des bancs



Une coupe qui détaille le principe des bancs métropolitains

Circulation et accès



Un diagramme présentant les enjeux de circulation et les différents accès au parvis.

Sur le parvis, des dispositifs sont prévus pour pouvoir stationner les vélos et les deux roues motorisés.

Une des contraintes du site réside dans son dispositif sécuritaire car il s'agit d'une zone Vigipirate renforcée : le mobilier urbain parisien est utilisé comme un système de protection.

Palette végétale



● Quercus palustris ● Salix alba « chermesina »



● Alnus incana ● Ulmus sapporo « autumn gold »



Plan de repérage des essences d'arbres



● Saphora japonica ● Pinus nigra laricio ● Pinus halepensis

Une palette végétale variée.

Palette végétale



Région ombrée



Région ensoleillée



Palette végétale



4. Échanges avec les participants

Sur l'avancement du projet de réaménagement de l'avenue de la Porte de Clichy

Question : une participante suggère de profiter du projet pour proposer un mobilier urbain autre que celui habituellement utilisé à Paris.

Réponse de Yannick BELTRANDO: le mobilier urbain parisien répond aujourd'hui à des questions de gestion et d'entretien propres à la Ville de Paris. Il existe une commission du mobilier urbain qui sélectionne le mobilier à mettre en place dans les rues parisiennes. Dans le cadre du concours, nous avons seulement le droit d'utiliser le mobilier urbain de la ville de Paris, c'est-à-dire le mobilier des rues classiques. Nous avons demandé à pouvoir disposer d'un mobilier urbain un petit peu plus contemporain, en l'occurrence celui du tramway.

Question : quel est le nombre de m² de bureaux prévu sur l'avenue de la Porte de Clichy ? Un participant s'étonne d'une telle programmation étant donné le vote du Conseil de Paris qui s'est prononcé en faveur de mesures pour faciliter la transformation des immeubles de bureaux en immeubles de logements.

Réponse de Mathieu PELTRE : Les bureaux prévus sur le secteur se feront sur une surface de 14 à 15 000 m² et seront situés à proximité du boulevard périphérique.

Question : dans le cadre de la réflexion sur le réaménagement de la Porte de Clichy, est-il envisageable de construire des logements et des bureaux au-dessus du boulevard périphérique, comme cela se faisait au Moyen-âge sur les ponts et comme le suggère Anne Hidalgo dans l'une de ces propositions pour Paris ?

Réponse de Didier BAILLY : jusqu'ici certaines portions du périphérique ont fait l'objet de couvertures (Porte des Lilas, Porte de Vanves...). Ces aménagements sont toutefois onéreux et ne sont possibles que lorsque le boulevard périphérique est situé en tranchée et non en viaduc comme c'est le cas à la Porte de Clichy.

Question : dans le cadre du projet, une passerelle est-elle envisagée pour traverser le boulevard des maréchaux de manière à relier la seconde tranche du parc Martin Luther King au parvis du palais de justice de Paris ?

Réponse de Mathieu PELTRE : aucune passerelle n'est prévue au-dessus du boulevard des maréchaux. La traversée de cette avenue sera étudiée dans le cadre des études réalisées sur le tramway qui prévoient de supprimer la trémie actuelle et de réaliser un carrefour devant la rue Suarès. Celui-ci permettra une traversée piétonne du boulevard Bessières.

Question : lors des ateliers citoyens, les participants avaient suggérés que le revêtement de l'avenue de la Porte de Clichy soit réalisé avec des pavés. Cette proposition a-t-elle été retenue ?

Réponse de Yannick BELTRANDO : dans le cadre du concours, nous avons l'obligation, tant pour le mobilier urbain que pour le revêtement au sol, de rester dans un cadre typiquement parisien pour des questions de gestion et d'entretien. Nous avons fait le choix du granit pour les trottoirs avec des dalles un peu moins élancées que celles prévues sur le parvis. Elles mesureront 90 x 60 cm aux abords du périphérique et 40 x 60 cm sur le reste de l'avenue. Il s'agit de grandes dalles que nous retrouvons classiquement dans Paris. De plus, nous souhaitons que la traversée entre Paris et Clichy se fasse de la manière la plus naturelle

possible. Le revêtement au sol de la sous-face du périphérique sera donc traité comme le reste de l'avenue.

Question : pour quelle raison la proposition citoyenne de créer des arcades sur le trottoir Est de l'avenue de la Porte de Clichy n'a pas été retenue ?

Réponse de Yannick BELTRANDO : Si la proposition des arcades est retenue, ces dernières seront réalisées dans le cadre de la réalisation des bâtiments construits le long de l'avenue. Cela se ferait donc en dehors du cadre du concours sur l'aménagement des espaces publics de l'avenue de la Porte de Clichy.

Réponse de Mathieu PELTRE : aujourd'hui un concours d'architectes a été engagé sur le lot N1. Le programme de ce lot est très complexe, notamment à cause de la présence de la ligne 14 qui passe en-dessous de ce futur immeuble. Il est donc peu probable d'aboutir à un projet qui développe des arcades. Ces dernières poseraient par ailleurs un certain nombre de problématiques en terme de gestion car nous serions sur un espace privé accessible au public.

Question : sous le périphérique, quel système anti-bruit a été retenu ?

Réponse de Yannick BELTRANDO : nous travaillons avec un bureau d'études qui avait réalisé pendant le concours des relevés très précis sur les nuisances sonores. Lorsque l'on se trouve place des Nations Unies, l'ambiance sonore est assez forte et cela provient de deux sources différentes : le bruit des voitures qui roulent (plus la voiture roule vite, plus elle produit du bruit) et le bruit des voitures qui se trouvent quasiment à l'arrêt (bruit du moteur qui provient du dessous de la voiture).

Nous avons proposé dans le cadre du concours de réaliser grande sous-face blanche (un bac acier métallique avec un revêtement en mousse) pour permettre d'absorber le bruit. Cette solution n'absorbera pas toute la pollution sonore présente sous le boulevard périphérique mais l'atténuera. Les études techniques ne sont cependant pas encore finalisées et nous ne sommes pas en mesure de dire aujourd'hui si nous pourrions accrocher une structure anti-bruit sous le boulevard périphérique.

Question : Des aménagements similaires à l'avenue de la Porte de Clichy sont-ils envisagées dans les rues adjacentes, notamment jusqu'à l'entrée du cimetière des Batignolles ? Un participant souligne que cet endroit constitue un réel réservoir de places pour le stationnement des deux roues et des autolib'.

Réponse de Mathieu PELTRE : les espaces publics qui vous ont été présentés ce soir sont ceux qui sont suffisamment avancés en terme d'études. Cependant, d'autres espaces publics seront aménagés sur le secteur Nord: un tronçon de la rue Suarez sera modifié pour accueillir un terminal de bus, le boulevard Douaumont sera requalifié, l'avenue du cimetière et la rue Saint-Just seront également aménagés. Les études sur ces secteurs seront relancées dans les prochains mois.

Sur l'avancement du projet de réaménagement du parvis du palais de justice de Paris

Question : la construction du palais de justice de Paris a pris du retard. Qu'en est-il du nouveau planning de réalisation ?

Réponse de Mathieu PELTRE : le chantier a été suspendu pendant quelques mois. Le recours intenté par une association d'avocats a été jugé au mois de mars. Depuis les travaux ont repris. L'objectif est une livraison du palais de justice de Paris pour l'été 2017.

Question : la création d'un café est-elle envisagée en rez-de-chaussée de la Maison des Avocats ?

Réponse de Mathieu PELTRE : aujourd'hui, la programmation de ce local commercial n'est pas complètement arrêtée. Une discussion doit s'engager avec l'ordre des avocats. Beaucoup de personnes souhaiteraient néanmoins retrouver à cet endroit une brasserie ou un café pour animer le parvis.

Question : les participants souhaitent des précisions sur le granit utilisé pour l'aménagement du parvis. Les 4 modèles présentés seront-ils utilisés ?

Réponse de Nicolas MOREAU : nous utiliserons deux granits qui feront l'objet d'un traitement de surface différent : soit flammé, c'est-à-dire passé au chalumeau ce qui change légèrement sa texture, soit grenailé.

Sur les places de stationnement

Question : des places de parkings (deux roues et voitures) seront-elles réservées aux avocats, salariés et professionnels du palais de justice et de la DRPJ ? Quel stationnement est envisagé pour les véhicules particuliers ?

Réponses de Mathieu PELTRE : des études sont actuellement en cours pour réaliser un parking ouvert au public sous l'immeuble de bureaux N5 : 250 places de stationnement sont envisagées pour les voitures et entre 100 et 200 places pour les deux roues motorisées

Question : combien de places sont prévues pour le stationnement des Vélib' et des Autolib' ?

Réponse Nicolas MOREAU: sur le périmètre du parvis, entre 50 et 60 places de stationnement pour les deux roues motorisées sont prévues le long de la rue Suarez (derrière la Maison des Avocats). Une centaine de places pour le stationnement des vélos est envisagée (dont une quarantaine de places Vélib') répartie le long de l'avenue de Clichy et du boulevard de Douaumont. La gestion des flux des deux roues motorisées (notamment générés par la Direction Régionale de la Police Judiciaire et les usagers et professionnels exerçant dans le Palais de justice de Paris) est une problématique qui a été identifiée très tôt sur le secteur. Il est de plus interdit, pour des raisons de sécurité évidentes, de circuler et de stationner sur le parvis. L'aménagement envisagé a dû prendre en compte l'ensemble de ces données.

Réponse de Yannick BELTRANDO : pour l'avenue de Clichy, nous avons une demande de 80 places pour le stationnement des 2 roues motorisées et de 60 places pour le stationnement des vélos. Nous avons reconfiguré (à l'identique en terme quantitatif) les stations Vélib' existantes place de Nations Unies et sous le périphérique. Nous avons par ailleurs créé une nouvelle station sur le terre-plein central.

Réponse de Mathieu PELTRE : la demande d'une station Autolib' n'avait pas été identifiée dans le programme initial. Nous entamons des réflexions sur le sujet. Si une station Autolib' est aménagée sur le secteur, sa création se fera dès lors au détriment d'un autre élément de programmation (places de stationnement pour les vélos ou les deux-roues motorisées).